



QUIMPER GESTION

Michèle GUILLERMAS

S.A.R.L. au capital de 7.500 €

Syndic de copropriété – Gestion Immobilière

Locations - Transactions

13 rue du Léon – 29000 QUIMPER

Tél. : 02.98.65.11.84 (Fax : 02.98.53.38.73)

E-mail : quimper.gestion@wanadoo.fr

Site Internet : quimper-gestion.com

Mme LE MENN Silvine (101578)

9 rue du Léon

29000 QUIMPER

N/Réf. : Résidence PRAT MARIA
9 rue du Léon - QUIMPER

LETTRE RECOMMANDEE avec A/R.

Quimper, le 17 novembre 2010

Objet : ASSEMBLEE GENERALE.

Madame, Monsieur,

En ma qualité de Syndic de votre résidence, je vous prie de bien vouloir assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE des copropriétaires du n°9 rue du Léon

qui se tiendra le :

VENDREDI 17 DECEMBRE 2010 à 17.30 Heures

dans les locaux du CLAP de PRAT MARIA, 19 rue du Léon - QUIMPER

en vue de délibérer sur l'ordre du jour annexé et examiner les différents devis reçus des entrepreneurs.

Pour le cas où vous ne pourriez participer à cette Assemblée Générale, je vous remercie d'utiliser le pouvoir joint, dûment complété quant au choix de votre mandataire et à vos intentions de vote, étant précisé que le Syndic ne peut représenter un copropriétaire.

En l'attente de vous rencontrer,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Michèle GUILLERMAS

Syndic

P.J.-Ann. : Ordre du jour.

R.C.S. QUIMPER 447 772 419 – SIRET n°44777241900027 – Code APE : 6832A

N°T.V.A. Intracommunautaire : FR6244777241900019

Carte Professionnelle Gestion n°257 et Transaction n°520 délivrée par la Préfecture du FINISTERE

Non perception de fonds au titre de la transaction

Garantie financière : COVEA CAUTION (LE MANS) – Assurance RCP : AXA (BREST)

***** ORDRE du JOUR *****

- 1) Election du Président de l'Assemblée, des scrutateurs et du secrétaire de séance ;
- 2) Réfection des murs du hall d'entrée et de la cage d'escalier (pose de toile de verre peinte), application de vernis sur les portes palières des appartements (face extérieure) et mise en peinture des plafonds, boiserries, rampes d'escaliers, portes de l'ascenseur (devis ci-joints) :

<u>Entreprises consultées</u>	<u>Coût total TTC</u>
• Entreprise RANNOU : <i>(Coût par appartement : 541,48 € TTC)</i>	9.205,22 €
• Entreprise LETTY : <i>(Coût par appartement : 821,64 € TTC)</i>	13.967,86 €
• Entreprise PRC : <i>(Coût par appartement : 1.271,24 € TTC)</i>	21.611,12 €
• Entreprise SM DECOR : <i>(Coût par appartement : 1.485,32 € TTC)</i>	25.250,39 €

étant précisé qu'une indemnité d'un montant de : 8.285,00 € TTC sera versée au Syndicat des copropriétaires par l'assureur de la copropriété dans le cadre du dossier sinistre « actes de vandalisme » déposé par le Syndic auprès de la compagnie AXA. Cette indemnité viendra donc en déduction du montant des travaux.

- 3) Modalités des appels de fonds ;

P.J.-Ann. : - Pouvoir ;

- Devis Entreprises RANNOU, LETTY, PRC, SM DECOR ;

Tout copropriétaire qui ne peut assister à l'Assemblée Générale est invité à remettre un pouvoir établi nominativement au nom d'un mandataire, qu'il soit ou non copropriétaire.

Dispositions réglementaires : il est rappelé que le Syndic ne peut représenter un copropriétaire et que chacun des mandataires ne peut recevoir que trois (3) pouvoirs. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois (3) délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 5% des voix du Syndicat.

Faute de majorité nécessaire, il faudra alors convoquer une nouvelle Assemblée entraînant obligatoirement une augmentation des frais.

***** P O U V O I R *****

=====

Je soussigné(e).....
Domicilié(e).....
.....

Copropriétaire à la **Résidence PRAT MARIA, 9 rue du Léon -QUIMPER**

Représentant.....tantièmes de copropriété
Donne tous pouvoirs à M.....

De me représenter à l'**ASSEMBLEE GENERALE** du Syndicat des copropriétaires qui aura lieu le :

VENDREDI 17 DECEMBRE 2010 à 17.30 Heures

dans les locaux du CLAP de PRAT MARIA, 19 rue du Léon - QUIMPER

- Emarger toutes les feuilles de présence ;
- Emettre tous votes ;
- Signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire ;
- En cas d'empêchement, faculté est donnée au mandataire ci-dessus désigné de subdéléguer ce pouvoir à tout copropriétaire présent à l'Assemblée.

A.....

Le.....

(faire précéder la signature de la mention
manuscrite «Bon pour pouvoir»)

Signature

(faire précéder la signature de la mention manuscrite
«Bon pour acceptation du pouvoir ci-dessus»)

Le mandataire,

Signature

Au cas où il ne vous serait pas possible de désigner nommément un mandataire, nous vous suggérons d'utiliser la formule suivante :

Je soussigné(e).....invite Monsieur ou Madame le
Président de l'Assemblée Générale des copropriétaires visée par le pouvoir ci-dessus à désigner la personne qui me représentera à ladite Assemblée Générale en vertu dudit pouvoir et par subrogation.

A.....

Le.....

Signature,